

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada

Nous avons audité l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« Investissements RPC ») au 31 mars 2024.

Responsabilité de la direction

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière incombe à la direction d'Investissements RPC.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si Investissements RPC maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière selon les critères établis dans le document *Internal Control — Integrated Framework* (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission, sur la base de notre audit.

Notre audit a été réalisé conformément à la norme énoncée dans le *Manuel de CPA Canada – Certification* pour l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Cette norme requiert que l'auditeur planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables

généralement reconnus du Canada. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de l'entité; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et que les encaissements et décaissements de l'entité ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de l'entité qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Opinion

À notre avis, Investissements RPC maintient, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 mars 2024, selon les critères établis dans le document *Internal Control — Integrated Framework* (2013) publié par le COSO.

Nous avons également audité les états financiers consolidés d'Investissements RPC au 31 mars 2024 et pour l'exercice clos à cette date conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et délivré notre rapport daté du 15 mai 2024.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 15 mai 2024